

## **Paris 2024 : Découvrez 10 mesures qui vont faciliter l'accès au sport des élèves parisiens**

**Anne Hidalgo, Gilles Pécout et Denis Masegla ont dévoilé mardi 10 mesures pour encourager l'accès des élèves parisiens à la pratique sportive et les sensibiliser à l'Histoire et aux valeurs de l'Olympisme. Ce dispositif accompagne la candidature de Paris 2024, qui se veut porteuse d'un héritage concret pour les jeunes générations.**

La Ville de Paris, l'Académie de Paris et le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ont signé mardi matin une convention de partenariat, dotée de 10 mesures concrètes, qui vont permettre de renforcer l'accès des élèves parisiens à la pratique sportive et les sensibiliser à l'Histoire et aux valeurs de l'Olympisme.

« Ce dispositif est une nouvelle démonstration du sens que nous donnons à la candidature de Paris 2024. Nous voulons qu'elle soit utile aux Parisiens et à l'ensemble de la population française, qu'elle se traduise par un héritage fort pour les jeunes générations. Je salue l'action de l'Éducation nationale, qui a tenu à s'engager aux côtés de la Ville de Paris et du monde sportif », a souligné Anne Hidalgo devant des élèves de la cité scolaire François Villon (14e).

**Les 10 mesures qui seront mises en place à partir de 2017 par la Ville de Paris, l'Académie de Paris et le CNOSF sont les suivantes :**

1. Mutualiser et développer les ressources des signataires pour la valorisation des valeurs du sport et de l'Olympisme, le développement de la pratique sportive auprès de l'ensemble de la communauté scolaire et de la jeunesse parisienne en reconnaissant pleinement le rôle éducatif et d'émancipation de l'ensemble des pratiques sportives et l'importance de leur encadrement par les personnels de l'Éducation Nationale, de la Ville de Paris et du mouvement sportif.
2. Mettre en place, dans chaque district, une offre de parcours scolaires adaptés pour les élèves sportifs. Ils pourront concilier plus facilement leurs études et leurs entraînements en vue de compétitions, grâce à des aménagements d'horaires.
3. Développer les rencontres entre les athlètes olympiques et paralympiques et la communauté scolaire et universitaire. Il s'agira en particulier d'encourager le sport féminin et l'accès à la pratique sportive des jeunes les moins favorisés.

4. Renforcer les synergies entre les équipements sportifs municipaux et scolaires, en utilisant les installations sportives scolaires en dehors des heures d'enseignements, pour que les élèves parisiens et les habitants proches d'établissements scolaires bénéficient de davantage de lieux et de créneaux horaires pour pratiquer un sport.
5. Faire découvrir l'Histoire et les valeurs de l'olympisme grâce à la mallette pédagogique « *À vos marques, prêts, Paris ! Vivre l'histoire et les valeurs de l'Olympisme* ». Élaborée par la Ligue de l'Enseignement, avec le soutien du CNOSF, du Rectorat et du Comité Paralympique et Sportif Français, elle sera diffusée à 15.000 élèves, des 614 classes de CM2 parisiennes et de 150 collèges de la capitale.
6. Soutenir l'ensemble des initiatives impulsées par la communauté éducative portant sur l'organisation de manifestations sportives, notamment les initiatives en faveur du handisport, du sport adapté, du sport partagé et du sport féminin.
7. Élaborer une offre d'activités péri et extrascolaires, dédiée à la découverte par les enfants des sports olympiques et la transmission des valeurs olympiques.
8. Valoriser les initiatives qui se déroulent dans les écoles ou les établissements et les compétitions organisées dans le cadre du sport scolaire.
9. Placer au cœur du Budget participatif de Paris la thématique sportive, avec la possibilité pour les enfants et les adolescents de voter pour choisir les projets qui correspondent le mieux à leurs attentes.
10. Prendre en compte le sport dans les échanges scolaires internationaux, en développant les interactions et les correspondances entre les élèves parisiens et les élèves des villes qui ont déjà accueilli les Jeux Olympiques et Paralympiques.

« Dans une académie qui a fait de la lutte contre la pauvreté à l'école une priorité socio-pédagogique, le sport est au cœur d'une dynamique de progrès, où question scolaire, question sociale et question citoyenne sont intrinsèquement liées » a déclaré Gilles Pecout, recteur de l'Académie de Paris.

« Le mouvement sportif et le CNOSF sont très heureux de cet engagement réciproque qui va dans le sens de la construction de passerelles entre le sport associatif et l'école. En inscrivant ces dix mesures dès la phase de candidature, nous marquons ainsi notre volonté de concrétiser l'héritage du projet Paris 2024, avec la Ville de Paris » s'est réjoui Denis Masseglia, Président du CNOSF.

**Contact presse :** Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61